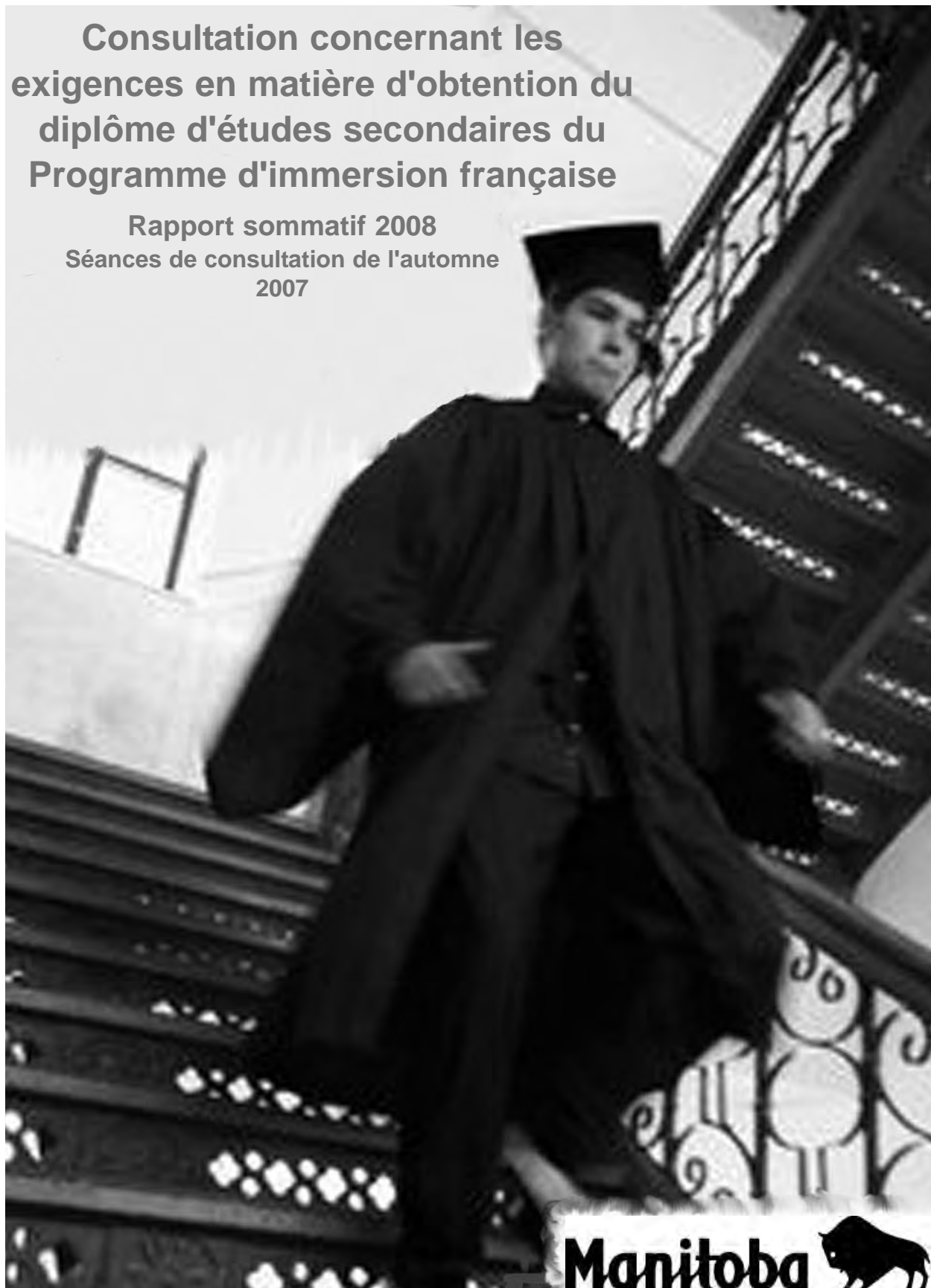


**Consultation concernant les  
exigences en matière d'obtention du  
diplôme d'études secondaires du  
Programme d'immersion française**

**Rapport sommatif 2008  
Séances de consultation de l'automne  
2007**



**Manitoba** 

# **Rapport sur les séances de consultation concernant les exigences en matière d'obtention du diplôme d'études secondaires du Programme d'immersion française — Rapport sommatif 2008**

Au cours de l'automne 2007, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba a demandé aux écoles et aux divisions scolaires qui offrent le programme d'immersion française et à d'autres partenaires de faire part de leurs commentaires sur les questions découlant des changements apportés aux exigences en matière d'obtention d'un diplôme d'études secondaires en ce qui a trait au Programme d'immersion française. D'autres intervenants du Programme d'immersion française étaient également invités à participer à l'enquête. Le présent rapport résume les résultats de cette enquête.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de réfléchir à ces questions et de présenter leurs commentaires.

---

## **Résultats des séances de consultation**

Deux séances de consultation ont été organisées, l'une le 11 octobre 2007 avec les conseillers divisionnaires de langues lors de la réunion régulière des conseillers de langues du Programme d'immersion française, et l'autre le 2 novembre 2007 avec le Comité consultatif du français langue seconde (CCFLS). Les commentaires obtenus de ces deux groupes soulignent l'importance d'avoir une programmation rigoureuse et de comprendre les défis que certaines écoles offrant le Programme d'immersion française doivent relever. Certains intervenants ont soulevé la possibilité de faire preuve de plus de flexibilité en matière d'obtention de diplôme en immersion française (Le nombre ou le pourcentage de crédits provenant de cours enseignés en français devrait-il être le seul critère utilisé?). On a invité les participants à remplir et à retourner le questionnaire à l'intention des intervenants.

---

## Réponses au questionnaire à l'intention des intervenants

**Question 1. Des changements apportés aux exigences d'obtention d'un diplôme d'études secondaires au Manitoba (deux nouveaux cours obligatoires en éducation physique et en éducation à la santé pour les élèves de la 11<sup>e</sup> année et de la 12<sup>e</sup> année) auront des répercussions sur la politique curriculaire actuelle pour le Programme d'immersion française. Le maintien de la politique actuelle aurait l'effet suivant sur les programmes scolaires :**

- **Pour les élèves terminant leurs études au cours de l'année scolaire 2009-2010 : 15 des 30 crédits obtenus proviendraient de cours enseignés en français (un minimum de 50 % du temps d'enseignement serait en français).**

**Votre école ou division scolaire serait-elle en mesure d'offrir aux élèves un minimum de 15 crédits provenant de cours enseignés en français et répartis sur les quatre années d'études secondaires?**

**Oui : 13**

**Non : 4**

**Pas de réponse : 3**

### **a) Expliquez comment vous feriez cela.**

Les réponses varient. Certaines écoles, notamment des centres d'immersion et de plus grandes écoles d'immersion à double voie, ont répondu que leurs élèves ont déjà la possibilité d'obtenir plus de 15 crédits provenant de cours enseignés en français. D'autres ont dit qu'ils pensent que cela serait possible, mais difficile à mettre en œuvre. Les solutions proposées pour augmenter le nombre de crédits offerts sont : offrir des cours en ligne ou à distance, enseigner les nouveaux cours en éducation physique et en éducation à la santé en français, et embaucher davantage de personnel. Certaines écoles (en général rurales, du Nord ou à double voie) ont indiqué qu'il leur serait très difficile d'offrir plus de cours enseignés en français.

### **b) Quels sont les défis qui risquent de se présenter? Veuillez expliquer.**

Quelques écoles et divisions scolaires se sont abstenues de répondre, probablement parce qu'elles n'ont jamais eu à relever les défis en lien avec cette question. Toutefois, la majorité des écoles et des divisions scolaires ont fait part de défis à relever : l'embauche et le maintien de personnel enseignant, un faible nombre d'élèves, des conflits d'horaire dans les écoles à double voie, des charges de cours très élevées pour les élèves en immersion française, et le manque d'espace ou d'installations pour offrir davantage de cours.

**c) Expliquez comment vous pourriez relever ces défis.**

Plusieurs réponses proposent comme solutions d'utiliser la vidéoconférence, l'enseignement à distance et la TVEI. On demande au Ministère de mettre au point des cours en ligne à ce sujet. Les solutions suivantes ont également été mentionnées : offrir davantage d'occasions de perfectionnement professionnel et de soutien pour les enseignants en régions rurales et du Nord, et offrir aux écoles et aux divisions scolaires davantage de financement pour la dotation en personnel.

**Question 2. Afin de veiller à ce que les élèves bénéficient d'un pourcentage approprié d'enseignement en français, les crédits provenant de cours enseignés en français sont répartis au cours des quatre années d'études secondaires. L'une des possibilités serait d'utiliser le 15<sup>e</sup> crédit comme crédit « flottant ».**

- en 9<sup>e</sup> année, un minimum de quatre crédits provenant de cours enseignés en français;
- en 10<sup>e</sup> année, un minimum de quatre crédits provenant de cours enseignés en français;
- en 11<sup>e</sup> année, un minimum de trois crédits provenant de cours enseignés en français;
- en 12<sup>e</sup> année, un minimum de trois crédits provenant de cours enseignés en français.

**(Pour les diplômés de 2009-2010 et après, le 15<sup>e</sup> crédit serait « flottant », c'est-à-dire qu'il pourrait être obtenu à n'importe quel niveau.)**

**S'il fallait enseigner un 15<sup>e</sup> crédit, celui-ci devrait-il « flotter » ou être enseigné à un niveau particulier? Veuillez expliquer.**

Une grande majorité d'intervenants sont en faveur du crédit flottant (certains ont précisé qu'un tel crédit serait mieux indiqué pour la 11<sup>e</sup> et la 12<sup>e</sup> année). Quelques centres d'immersion ont indiqué que cette question ne les concernait pas.

**Question 3. Êtes-vous d'avis que l'enseignement d'un minimum de 50 % des crédits de cours en français est un facteur important dans le maintien d'un programme solide d'immersion française ou estimez-vous que les 14 crédits exigés actuellement sont suffisants pour maintenir l'intégrité du Programme d'immersion française?**

**50 % (15/30) : 12**

**14 crédits suffisent (14/30) : 8**

Parmi ceux qui se sont dit en faveur des 15 crédits (soit 50 % de 30 crédits), 5 ont dit que ces 15 crédits de cours en français étaient d'une grande importance et représentaient un objectif important à atteindre. Parmi ceux qui ont offert une explication pour

justifier leur choix de rester à 14 crédits, 3 intervenants ont indiqué que les nouveaux cours en éducation physique et en éducation à la santé ne portent pas sur la langue et que, compte tenu du modèle de prestation hors-classe, ils ne devraient pas être inclus dans les cours enseignés en français.

**Question 4. D'après ce que vous comprenez des fondements philosophiques et des répercussions pratiques des programmes d'immersion française, quelle serait la meilleure politique à adopter en ce qui concerne les exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour les élèves en immersion française?**

10 intervenants : Ne rien changer quant au nombre de crédits provenant de cours enseignés en français et continuer d'exiger que 14 des 30 crédits proviennent de cours enseignés en français.

10 intervenants : Maintenir la politique actuelle de 50 % du temps d'enseignement en français et exiger que 15 des 30 crédits nécessaires pour l'obtention d'un diplôme proviennent de cours enseignés en français.

Il faudrait souligner que, des 10 intervenants ayant indiqué que le nombre de crédits provenant de cours enseignés en français devrait rester à 14, 8 sont des écoles ou des divisions scolaires, et ces 8 proviennent des régions rurales ou du Nord de la province. Des 10 intervenants ayant indiqué que le nombre de crédits provenant de cours enseignés en français devrait être augmenté à 15, tous sauf un étaient de Winnipeg ou de Brandon.